ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 93486

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le financement du dispositif « Coup de pouce clé ». Le « Coup de pouce clé » est un outil de prévention contre l'illettrisme mené dans les villes inscrites au programme de réussite éducative au titre du contrat urbain de cohésion sociale en partenariat avec l'association « pour favoriser l'égalité des chances à l'école » (Apfée). Ce dispositif connaît des résultats conséquents et le nombre d'enfants et de parents accueillis est en croissance continue depuis 2006. Or, aujourd'hui, des interrogations se posent sur la pérennité du « Coup de pouce clé » au regard du montant de la subvention accordée à l'Apfée par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) nettement inférieur à ce qu'il était en 2008 et 2009. La subvention passe de 1,5 M€ en 2008 et 2009 à 800 M€ en 2010. La subvention 2010 permettra d'éviter, pour cette année, le dépôt de bilan. Pour les années scolaires suivantes, l'inquiétude est grande. Aussi, elle lui demande de lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour pérenniser ce dispositif de qualité sachant le nombre important d'illettrés dans notre pays.

Texte de la réponse

L'Association pour favoriser une école efficace (APFÉE), créée en 1984, est devenue en 2007 l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école. Elle a pour finalité d'obtenir, pour tout enfant, le droit à un parcours de réussite scolaire. Pour développer et assurer ses actions, l'Apfée s'efforce de développer un mécénat éducatif de grande ampleur. Dans ce but, elle a notamment créé les clubs « Coup de Pouce Clé » (clubs de lecture et d'écriture). Outil de prévention de l'échec de l'apprentissage de la lecture, les clubs « Coup de Pouce Clé » sont destinés à des enfants du cours préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de lecture. Cette méthode axée sur l'écriture et l'expression orale favorise également le rapprochement de l'école et des familles. En effet, les parents assurent l'accompagnement à l'apprentissage de la lecture en dehors du temps scolaire, dans les murs de l'école, avec des enseignants ou des animateurs et en coordination avec les équipes éducatives qui garantissent un bon fonctionnement des actions et s'assurent de leur efficacité. Les clubs « Coup de Pouce Clé » sont portés par des acteurs locaux (collectivités locales, associations...), notamment dans les communes participant au programme de réussite éducative ou signataire d'un contrat urbain de cohésion sociale. Le coût du fonctionnement est assuré le plus souvent via les communes, notamment par des crédits déconcentrés de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ainsi que des crédits du ministère de l'éducation nationale depuis la mise en place de l'accompagnement éducatif. Le conseil d'administration de l'ACSé a décidé en octobre 2010 d'accorder à l'APFÉE une subvention nationale de 800 000 euros au titre de 2010, qui s'ajoute aux soutiens financiers de l'ACSé attribués au niveau local, par les préfets de département, aux clubs « Coup de Pouce Clé » en collaboration avec les collectivités territoriales, soit 6 Meuros environ. Cette subvention nationale a été calculée au regard de l'action menée par cette association dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin de lui permettre de former les intervenants sur les clubs « Coup de Pouce Clé ». En 2009, l'APFÉE a fait l'objet d'un audit commandité par l'ACSé. Les recommandations de cet audit l'ont invitée à limiter ses coûts de gestion, en particulier salariaux, et à maintenir le coût d'ingénierie,

rapporté au nombre d'enfants, à 300 euros. De plus, l'éducation nationale a mis en place en 2007 l'accompagnement éducatif hors temps scolaire, qui comporte notamment l'aide aux devoirs. Ce dispositif a été généralisé à tous les collèges et aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008. La demande de l'APFÉE s'est donc inscrite dans un contexte marqué par de nouveaux dispositifs éducatifs, la volonté de privilégier les actions territorialisées, notamment à l'échelon départemental par rapport aux actions financées au niveau national, et un contexte de contraintes budgétaires. Ce faisant, conscient de l'attachement de certaines collectivités à l'opération « Coup de Pouce Clé », et de son intérêt pour les familles de la politique de la ville, le ministre de la ville a proposé au président de l'APFÉE de pérenniser son action dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Gaillard
Circonscription : Deux-Sèvres (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 93486
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Politique de la ville
Ministère attributaire : Ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12426
Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5248